

COMMUNE DE SAINT-MARIENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni à la
Mairie salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOURREAU Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 13 Votants : 17

DATE DE CONVOCATION : le 07 juin 2023

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; Mmes CHARTIER, MAINVIELLE, MM. LESCA,
CHARTIER, Adjoints ;
Mmes GUIBERT, VIGEAN, MARION, NIETO, MM. TARIF, GARSAUD, ISRAEL,
GARUZ.

ABSENTS EXCUSES : Mmes DANTAS, SOARES, BETILLE, MM. BOUCHAN,
ARNAUD, AVRIL.

POUVOIRS : M. ARNAUD, qui a donné pouvoir à Mme GUIBERT,
M. AVRIL qui a donné pouvoir à, Mme NIETO,
Mme DANTAS qui a donné pouvoir à M. GARSAUD,
Mme SOARES qui a donné pouvoir à Mme MARION.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARSAUD

DELIBERATION N° 2023-28 – MISE EN PLACE DE LA VIDEOSURVEILLANCE AVENUE MARC DOULUS ET COMPLEMENT AIRE DE LA LAGUNE

VOTE : Pour : 10 - Contre : 06- Abstention : 01

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de rajouter des caméras de surveillance dans la Commune. Deux caméras à l'angle de la salle polyvalente pour surveiller les deux sens de l'avenue Marc Doulus, une caméra sur la Mairie pour surveiller la rue des commerces, et la rue Jean Jaurès, et enfin, une caméra supplémentaire sur l'aire de la Lagune pour compléter celles déjà présentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité des membres présents et représentés, la mise en place de caméras de vidéosurveillance avenue Marc Doulus et à l'aire de la Lagune.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Damien GARSAUD

Le Maire,
Marcel BOURREAU